var DIABETES_CONVENTIE - Convention diabète *(Données patients)*

Description

Patient qui compte au moins une prestation remboursée dans le cadre d'une convention diabète au cours de l'année de référence. La convention diabète est un programme de suivi dans un centre spécialisé, destiné aux patients sous traitement complexe.

Codification

Valeur	Signification
0	Pas de prestation dans le cadre de la convention diabète
1	Au moins une prestation dans le cadre de la convention diabète

Remarques

Ces prestations sont identifiées à l'aide des codes nomenclature que vous retrouvez dans la **liste de codes** ci-dessous.
Il convient de faire la distinction entre la convention diabète pour les adultes et celle destinée aux enfants et adolescents.
La convention diabète est prévue pour :

- les personnes souffrantes de diabète de type 1 (insulinodépendant);
- les personnes souffrantes de diabète de type 2 (non insulinodépendant) qui reçoivent au minimum trois injections d'insuline par jour ;
- les personnes souffrantes de diabète de type 2 qui reçoivent au minimum deux injections d'insuline par jour et souffrent en outre d'une autre affection médicale grave (p.ex. en cas de diagnostic d'un cancer) ;
- personnes souffrant de plusieurs formes spécifiques de diabète.

Dans le cadre de ce programme d'accompagnement, le patient a droit à une formation dispensée par un(e) infirmier(e)-éducateur en diabétologie et un(e) diététicien(ne). Cette formation lui permet d'apprendre à :

- suivre un régime;
- faire soi-même ses injections d'insuline ;
- vérifier son taux de glycémie et, le cas échéant, adapter ses doses d'insuline ;
- évaluer (avec le centre spécialisé) les résultats des mesures et les adaptations au traitement.

La demande de prise en charge dans le cadre de la convention diabète est introduite par le centre spécialisé et doit être approuvée par la mutualité. Le patient doit disposer d'un dossier médical global. La convention est renouvelée annuellement.

Dans le cadre de la convention, le patient a droit à du matériel d'autogestion fourni, gratuitement, par le centre spécialisé.
Le patient doit se rendre chez le spécialiste du diabète au moins une fois par an. Chaque année, il doit également se soumettre aux examens suivants :

- examen ophtalmologique;
- vérification de la fonction rénale;
- dépistage de neuropathie périfirique;
- examen clinique des pieds.

Les patients présentant un risque accru de pied diabétique ont droit à deux sessions de 45 minutes chez un podologue reconnu.
La convention enfants est destinée aux enfants et adolescents âgés de moins de 18 ans qui souffrent

Code DIABETES_CONVENTIE

Format SAS 1. (numeric)

Variable(s) source(s)
- SS00020-Code nomenclature

Variable(s) équivalente(s)
- DIABETES_PASPOORT-Suivi diabète
- DIABETES_EDUCATIE-Éducation au diabète

Mots clés Prestations de soins de santé, Pathologies et handicaps

de :

- diabète de type 1 ou 2 ;
- hyperinsulinisme, qui engendre des hypoglycémies
- hypoglycémie organique (faisant suite notamment à une nésidioblastose ou à un insulinôme).
  Les adolescents qui font l'objet d'un suivi dans un centre avant leur 18e anniversaire peuvent suivre un accompagnement jusqu'au jour de leur 20e anniversaire.
  La convention enfants offre à ceux-ci ainsi qu'à leurs parents un suivi et un accompagnement à des fins de régulation du diabète. De même, elle prévoit un accompagnement d'ordre social et psychologiques.
  Chaque année, l'enfant doit (en dehors du cadre d'une éventuelle hospitalisation) avoir :

- au minimum trois contacts avec le pédiatre du centre de diabétologie ;
- au moins trois contacts avec un membre thérapeutique non médical de l'équipe de diabétologie (infirmier, diététicien…).

Disponible

Database	Variantes	Premières données	Dernières données
Données patients	ALL	2006-01-01	2024-12-31

Atlas AIM

Dans l'Atlas AIM vous trouverez des statistiques agrégées concernant la distribution de cette variable au sein de la population en Belgique.

Source: Agence Intermutualiste (https://aim-ima.be)